



Abandon domicile conjugale

Par Ing12

Bonjour , mon mari et moi divorçons cela fait 1 mois qu'il ne dort plus la depuis 1 mois je me débrouille pour faire garder les enfants .il prend juste des affaires repart ne s'occupe plus de rien.

Il a gardé 4 fois dans le mois les enfants quelques heures dois-je faire une main courante pour abandon de domicile?

De plus il utilise la voiture que j'ai achetée avant le mariage et qui m'appartient et moi la voiture que l'on a achetée à 2 .
Sa ligne téléphonique est à mon nom .il a fait transférer ses payes sur un autre compte pour le mois prochain.

Que dois-je faire pour tout cela?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que vous n'êtes pas divorcés, il n'a pas d'obligation de garder les enfants.

Il peut s'absenter sans que ce soit un délit, la main courante ne servira à rien.

On parle d'abandon de famille si par exemple vous n'avez plus aucune ressource pour loger ou alimenter la famille, mais ce n'est apparemment pas le cas.

Le fait que son salaire soit versé sur un compte à son nom seul ne change rien au fait que son salaire appartient à la communauté (sauf si vous êtes en séparation de biens ?)

Ce que vous devez faire : consulter rapidement un avocat qui vous aidera à y voir clair et à obtenir un divorce au plus rapide (plus c'est long plus c'est pénible) et avec le moins de dégâts, surtout pour les enfants.

Par Ing12

Je vous remercie pour les renseignements